

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal: 9  
en exercice: 9  
Qui ont pris part à la délibération: 8  
Pour : 8  
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 25 septembre 2023

Date de la convocation :  
20.09.2023

L'an deux mil-vingt trois, le 25 septembre, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :  
20.09.2023

Présents: Mmes Elisabeth Levillain, Florence Fages  
Mrs Romain Desaint-Denis, M. François Kolakowski, Glenn Ossemont, Guillaume Pastre, Frédéric Lebastard

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Intégration de la rue de l'Herbage de l'École dans la compétence voirie de l'Intercom Isigny Omaha**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire une demande à l'Intercom Isigny Omaha afin que celle-ci intègre dans sa compétence voirie la rue de l'Herbage de l'École.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- ◆ **d'autoriser** le Maire à effectuer une demande d'intégration de la rue de l'Herbage de l'École dans la compétence voirie de l'Intercom Isigny Omaha
- ◆ **de signer** tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Il est précisé que les trottoirs, caniveaux et bordures restent à compétence communale.

Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 26 septembre 2023

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture  
le 29.09.2023

et publication ou notification  
du 29.09.2023

